



GUIDE ADMINISTRATIF 2025/2026

Licence ¹
Staps

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

SOMMAIRE

I – CONTACTS DE LA FORMATION	4
1 – La scolarité.....	4
2 – Les responsables pédagogiques	4
3 – La direction du département STAPS.....	4
4 – Les tuteurs de la Licence 1	5
5 – Les enseignants de la Licence 1 STAPS.....	6
6 – Les autres services de scolarité de l’UFR SESS-STAPS.....	7
II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 25/26	8
III – L’OFFRE DE FORMATION	9
1 – Les enseignements de la L1 STAPS	10
2 – Modalités de la Licence 1 STAPS parcours kinésithérapie	12
4 – Modalités de la Licence 1 STAPS Accès Santé (LAS).....	14
5 – Les études en STAPS à l’UPEC	17
IV – LES LIEUX DE FORMATION	18
1 – Les campus de l’UPEC.....	18
2 – Les installations sportives de Créteil.....	20
3– Le site de Sénart.....	22
V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE	23
1 – Réaliser votre inscription administrative.....	23
2 – Réaliser votre inscription pédagogique	24
3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps.....	25
4 – Bénéficier d’un régime dérogatoire	26
5 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif).....	26
VI – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER	28
1 – La publication des informations administratives.....	28
2 – Communiquer par email avec l’administration et les enseignants	28
VII – ABSENCES, BLESSURES & DISPENSES	30
1 – Les absences et les retards en cours (TD & APSA)	30
2 – L’inaptitude pour les APSA.....	31
3 – Déclarer un accident survenu en cours de sport	31
VIII – LES EXAMENS	32
1 – Vous présenter aux examens (session 1)	32
2 – Avertissement concernant la triche.....	32
3 – Connaître vos résultats et consulter vos copies	33

4 - Signaler une anomalie à propos de vos résultats	33
5 - Vous présenter au rattrapage (session 2)	34
X - POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE	35
1 - Intégrer la L2 STAPS.....	35
2 - Redoubler	35
3 - Etre AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre).....	35

I – CONTACTS DE LA FORMATION

1 – La scolarité

Gestionnaire de scolarité de la Licence 1 STAPS

Pauline AUGUSTINE
01 45 17 44 06
pauline.augustine@u-pec.fr

Horaires d'ouverture de la scolarité :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 - 12h00	Fermée au public
Mardi	9h00 - 12h00	14h - 16h30
Mercredi	9h00 - 12h00	Fermée au public
Jeudi	9h00 - 12h00	14h - 16h30
Vendredi	9h00 - 12h00	14h - 16h30

Adresse :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Scolarité L1 STAPS - Bureau 106
Site de Duvauchelle
27 avenue Magellan
94000 CRÉTEIL.

2 – Les responsables pédagogiques

Stéphane SAPIN
stephane.sapin@u-pec.fr

Estelle BATHENAY
estelle.bathenay@u-pec.fr

3 – La direction du département STAPS

Directeur du département STAPS

Jérôme FRIGOUT
jerome.frigout@u-pec.fr

Directeur adjointe du département STAPS

Ingrid MASSON
Ingrid.masson@u-pec.fr

Directrice des études

Kristell SANQUER
kristell.sanquer@u-pec.fr

4 – Les tuteurs de la Licence 1

En L1 STAPS, les étudiants sont répartis dans quinze groupes sous la direction d'un tuteur pédagogique. Il y a 11 groupes sur le site de Créteil et 4 groupes sur le site de Sénart.

	Nom du tuteur pédagogique	Adresse e-mail
Groupe 1	Christophe BORDENAVE	christophe.bordenave-biben@u-pec.fr
Groupe 2	Hélène BOSSÉ	helene.bosse@u-pec.fr
Groupe 3	Jeanne RIZZA	jeanne.rizza@u-pec.fr
Groupe 4	Stéphane SAPIN	stephane.sapin@u-pec.fr
Groupe 5	Estelle BATHENAY	estelle.bathenay@u-pec.fr
Groupe 6	Olivier LARIVIÈRE	olivier.lariviere@u-pec.fr
Groupe 7	Guillaume DIETSCH	guillaume.dietsch@u-pec.fr
Groupe 8	Kristell SANQUER	kristell.sanquer@u-pec.fr
Groupe 9	Matthieu DEJEAN	matthieu.dejean@u-pec.fr
Groupe 10	Pascale JEANNIN	pascale.jeannin@u-pec.fr
Groupe 11	Laurent LUCCIONI	laurent.luccioni@u-pec.fr
Groupe 12	Thierry PINJON	thierry.pinjon@u-pec.fr
Groupe 13	Coralie LAVERGNE	coralie.lavergne@u-pec.fr
Groupe 14	Sébastien LACROIX	sebastien.lacroix@u-pec.fr
Groupe 15 LAS	Ingrid MASSON	ingrid.masson@u-pec.fr

Groupes de Créteil
Groupes de Sénart

5 – Les enseignants de la Licence 1 STAPS

Nom de l'enseignant	Adresse e-mail
ANANI Fatima	fatima.anani@u-pec.fr
BATHENAY Estelle	estelle.bathenay@u-pec.fr
BORDENAVE Christophe	christophe.bordenave-biben@u-pec.fr
BURONFOSSE Jennifer	Jennifer.buronfosse@u-pec.fr
BOSSÉ Hélène	helene.bosse@u-pec.fr
COINDE Guillaume	guillaume.coinde@u-pec.fr
DEBANNE Thierry	thierry.debanne@u-pec.fr
DEJEAN Matthieu	matthieu.dejean@u-pec.fr
DEGRENNE Olivier	olivier.degrenne@u-pec.fr
DIETSCH Guillaume	guillaume.dietsch@u-pec.fr
GUERLAIN Claire	claire.guerlain@u-pec.fr
JAUNET Marie-Françoise	marie-francoise.jaunet-devienne@u-pec.fr
JEANNIN Pascale <i>Référente SHN</i>	pascale.jeannin@u-pec.fr
LARIVIÈRE Olivier	olivier.lariviere@u-pec.fr
LAVERGNE Coralie	coralie.lavergne@u-pec.fr
LUCCIONI Laurent	laurent.luccioni@u-pec.fr
MAKTOUF Waël	wael.maktouf@u-pec.fr
MAISETTI Olivier	olivier.maisetti@u-pec.fr
MARSILLE Anne-Valérie	anne-valerie.gouin-marsille@u-pec.fr
MASSON Ingrid <i>Référente parcours kiné & LAS</i>	ingrid.masson@u-pec.fr
PINJON Thierry	thierry.pinjon@u-pec.fr
RAQUIN Bénédicte	benedicte.raquin@u-pec.fr
RIZZA Jeanne	jeanne.rizza@u-pec.fr
SANQUER Kristell	kristell.sanquer@u-pec.fr

6 – Les autres services de scolarité de l'UFR SESS-STAPS

Gestionnaire de scolarité L2 STAPS/ L3 STAPS EM	Bénédicte PAYAN benedicte.payan@u-pec.fr 01 45 17 44 78
Gestionnaire de scolarité L3 STAPS ES & MDS	Sofiane LAIMECHE sofiane.laimeche@u-pec.fr 01 45 17 44 03
Gestionnaire de scolarité L3 STAPS APAS Master APAS / Master EOPS	Lydia DLIMSI 01 45 17 44 76
Gestionnaire de scolarité DEUST Métiers de la Forme	Marie-Josée NANGUY marie-josee.nanguy@u-pec.fr 01 45 17 44 06
Gestionnaire de scolarité DEUST AGAPSC	Antoine LEGER antoine.leger@u-pec.fr 01 45 17 44 07
Gestionnaire des stages	soip.sess-staps@u-pec.fr 01 45 17 44 38

II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 25/26

Semestre 1	
Rentrée universitaire et début du semestre 1	Mardi 02 septembre 2025
Vacances de la Toussaint	20/10/2025 au 26/10/2025
Semaine de révisions	4/12/2025 au 07/12/2025
Examens du semestre 1	10/12/2025 au 11/01/2026
Vacances de Noël	22/12/2025 au 04/01/2026
Jury du semestre 1	Semaine du 02 février 2026
Semestre 2	
Début du semestre 2	Lundi 12 janvier 2026
Vacances de février	23/02/2026 au 08/03/2026
Semaine de révisions	20/04/2026 au 26/04/2026
Vacances de printemps	27/04/2026 au 03/05/2026
Examens du semestre 2	04/05/2026 au 24/05/2026
Jury du semestre 2	Semaine du 01 juin 2026
Rattrapage (Session 2)	
Examens du rattrapage	15/06/2026 au 05/07/2026
Jury du rattrapage	Semaine du 13 juillet 2026



III – L'OFFRE DE FORMATION

SEMESTRE 1

UE 1 (3 ECTS)

ECUE 1.1	ANGLAIS (Ecrit 50 % + Oral 50 %)	3 ECTS
----------	---	--------

UE 2 (3 ECTS)

ECUE 2.1	PROJET PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ (PPP) (CC)	3 ECTS
----------	--	--------

UE 3 (9 ECTS)

ECUE 3.1	PHYSIOLOGIE DE L'EFFORT (CC 50 % + CT 50 %)	5 ECTS
----------	---	--------

ECUE 3.2	ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (CC 50 % + CT 50 %)	4 ECTS
----------	---	--------

UE 4 (6 ECTS)

ECUE 4.1	SOCIOLOGIE (CC 40 % + CT 60 %)	3 ECTS
----------	--	--------

ECUE 4.2	PSYCHOLOGIE (CC 40 % + CT 60 %)	3 ECTS
----------	---	--------

UE 5 (9 ECTS)

ECUE 5.1	ATHLÉTISME (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	2 ECTS
----------	---	--------

ECUE 5.2	FOOTBALL (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS
----------	---	----------

ECUE 5.3	HANDBALL (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	2 ECTS
----------	---	--------

ECUE 5.4	GYMNASTIQUE (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	2 ECTS
----------	--	--------

ECUE 5.5	DANSE (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS
----------	--	----------

SEMESTRE 2

UE 6 (3 ECTS)			
ECUE 6.1	ANGLAIS (Ecrit 50 % + Oral 50 %)	3 ECTS	
UE 7 (3 ECTS)			
ECUE 7.1	STAGE PRÉPROFESSIONNEL (CC)	3 ECTS	
UE 8 (Menu à choisir en fonction de son projet professionnel) - (CC 50 % + CT 50 %)			
	MENU ENSEIGNEMENT MANAGEMENT	MENU ENTRAÎNEMENT	MENU SANTÉ/KINÉ
	Connaissance du mouvement (3 ECTS)	Connaissance du mouvement (3 ECTS)	Connaissance du mouvement (3 ECTS)
	Entraînement et initiation sportive (3 ECTS)	Entraînement et initiation sportive (3 ECTS)	Adaptation santé (3 ECTS)
		Anatomie fonctionnelle (3 ECTS)	Anatomie fonctionnelle (3 ECTS)
UE 9			
	Organisation et gestion des institutions du sport (3 ECTS)	Organisation et gestion des institutions du sport (3 ECTS)	Entraînement et initiation sportive (3 ECTS)
	Histoire du sport (3 ECTS)		
UE 10 (6 ECTS)			
ECUE 10.1	VOLLEY/BASKET (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS	
ECUE 10.2	COMBAT (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS	
ECUE 10.3	BADMINTON (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS	
ECUE 10.4	MES STEP et COURSE A PIED (Pratique step 20 % + Pratique course 20 % + Théorie step 30 % + Théorie course 30 %)	1.5 ECTS	
UE 11 (6 ECTS)			
ECUE 11.1	OPTION D'OUVERTURE	3 ECTS	
ECUE 11.2	MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE (MTU)	3 ECTS	

2 – Modalités de la Licence 1 STAPS parcours kinésithérapie

1) Le déroulement de l'année

Les étudiants du parcours kiné sont sélectionnés directement sur la plateforme nationale Parcoursup. Aucun basculement ne peut avoir lieu à la rentrée.

Au premier semestre, les étudiants suivent les mêmes enseignements que ceux du parcours général mais passent des examens spécifiques en **physiologie** et en **activité physique adaptée**.

Au deuxième semestre, ils suivent un menu santé-kiné centré sur les enseignements scientifiques dont **anatomie fonctionnelle, adaptation santé, connaissance du mouvement et entraînement et initiation sportive**. Pour le reste, les enseignements sont communs avec le parcours général.

2) Conditions à remplir

Pour figurer dans le classement élaboré à la fin du second semestre, il est impératif :

- **de passer tous les examens de contrôle continu des enseignements comptant pour le classement**, y compris pour les étudiants en régime dérogatoire (salariés & sportifs de haut niveau).
- **de valider sa L1 STAPS dès la première session**, toute défaillance étant rédhibitoire.
- **d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 11,5/20 au classement qui comprend les six enseignements suivants** : physiologie de l'effort, activité physique adaptée aux âges et aux publics, anatomie fonctionnelle, adaptation santé, connaissance du mouvement, entraînement et initiation sportive.

3) Elaboration du classement des étudiants

Le classement de fin d'année est effectué d'après les enseignements et les coefficients suivants :

SEMESTRE 1	
Physiologie	Moyenne CC + CT (coefficient 5)
Activité physique adaptée	Moyenne CC + CT (coefficient 4)
SEMESTRE 2	
Anatomie	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
Connaissance du mouvement	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
Adaptation santé	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
Entraînement et initiation sportive	Moyenne CC + CT (coefficient 3)

4) Annonce des résultats

A l'issue du jury du semestre 2, les étudiants auront connaissance de leurs résultats.

Le classement sera annoncé après consolidation des notes dans un délai d'une semaine après jury.

Les **32 meilleurs étudiants**, nouveaux bacheliers et bacheliers antérieurs confondus, obtiennent une place dans l'une des quatre écoles de kinésithérapie suivantes :

- L'**ENKRE** de Saint-Maurice, 12 rue du val d'Osne 94410 SAINT-MAURICE (10 places)
- L'**IFMK de l'APHP**, 8 rue Maria Helena Vieira Da Silva 75014 PARIS (10 places)
- L'**EFOM - IFMK**, 118 bis rue de Javel 75015 PARIS (10 places)
- L'**IUK de Fontainebleau**, Route forestière de Hurtault 77300 FONTAINEBLEAU (2 places)

Les étudiants sont consultés avant la fin du deuxième semestre pour classer les écoles selon leur ordre de préférence. Celui qui obtient la meilleure place au classement est prioritaire pour le choix de son école et ainsi de suite.

Ils sont ensuite informés par mail de leur affectation et de la procédure d'intégration de leurs écoles.

Les étudiants n'étant pas sélectionnés pour intégrer une école de kinésithérapie peuvent poursuivre leur scolarité en L2 STAPS. En revanche, il n'est pas possible de redoubler en cas de non sélection.

Pour information, trois places à l'EFOM - IFMK sont aussi proposées à l'issue de la L2 STAPS mention Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS).

4 – Modalités de la Licence 1 STAPS Accès Santé (LAS)

1°) Principe de la Licence STAPS Accès Santé (LAS)

Les études de santé ont été réformées en 2020 et plusieurs types de parcours, dont deux existent à l'UPEC, sont proposés aux étudiants intéressés par **la médecine, la maïeutique, la pharmacie, l'odontologie ou la kinésithérapie (sous réserve que toutes ces spécialités soient ouvertes)** :

- **Intégrer une Licence santé** avec une majorité d'enseignements dispensés par la Faculté de santé et des enseignements mineurs proposés par d'autres UFR ou départements comme les STAPS.

- **Intégrer une Licence disciplinaire Accès Santé (LAS disciplinaire)** avec une majorité d'enseignements dispensés par des UFR ou des départements comme les STAPS et des mineures de santé proposées par la Faculté de santé. C'est précisément dans ce contexte que s'inscrit la Licence STAPS Accès Santé (LAS STAPS). A l'UPEC, d'autres UFR proposent des Licences disciplinaires Accès Santé : Droit, Economie-gestion, Lettres, Sciences et Technologie, Sciences politiques...

2°) Le déroulement de l'année

Les étudiants du parcours Accès Santé (LAS STAPS) sont sélectionnés directement sur la plateforme nationale Parcoursup.

Au premier semestre, les étudiants suivent les mêmes enseignements que ceux du parcours général.

Au deuxième semestre, ils suivent un menu santé-kiné centré sur les enseignements scientifiques dont anatomie fonctionnelle, adaptation santé, connaissance du mouvement et entraînement et initiation sportive. Pour le reste, les enseignements sont communs avec le parcours général.

3°) Classement et accès aux filières médicales et paramédicales à partir de la Licence STAPS Accès Santé (LAS)

Bien que des UFR et des départements comme les STAPS soient associés à ce projet, la Faculté de santé continue de fixer les règles d'intégration de ses filières à l'issue de cette première année de Licence. Ces modalités seront transmises aux étudiants par la Faculté de santé.

Les étudiants de l'ensemble des LAS disciplinaires sont classés pour intégrer les filières médicales ou paramédicale. Le nombre de places et les modalités du classement peuvent fluctuer en fonction des décisions de jurys et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

A titre d'information en 2024/2025, le ratio des places était le suivant :

- Médecine : 10 places
- Pharmacie : 3 places
- Kinésithérapie : 15 places réparties parmi le CEERRF (3 places) de Saint-Denis, l'IFMK Saint-Michel de Paris (2 places), l'IUK de Fontainebleau (3 places), l'IFMK EF de Meaux (4 places) et l'EKP de Paris (3 places).

Plus d'informations sur le site de la Faculté de santé : <https://www.upec.fr/fr/formation/licences-acces-sante-las>

Pour figurer dans les classements, plusieurs conditions sont à remplir :

- **Valider la L1 STAPS Accès Santé dès la première session**
- **Obtenir au moins 10/20 à chaque UE de la Faculté de santé** (voir liste des 4 UE ci-après).

Les étudiants souhaitant candidater aux filières médicales et paramédicales dès la 1^{ère} année de LAS doivent suivre et valider les 4 UE de l'Option Santé (enseignements délivrés par la Faculté de Santé) qui représentent 12 ECTS au total :

OPTION SANTÉ (12 ECTS)		
Enseignements de la Faculté de Santé (à valider pour candidater aux filières MMOP-K)		
UE 1 Atomes – Molécules et leurs applications médicales (3 ECTS)		
ECUE	Atomes – Molécules et leurs applications médicales (CT)	3 ECTS
UE 2 De la cellule aux tissus (3 ECTS)		
ECUE	De la cellule aux tissus (CT)	3 ECTS
UE 3 Hématologie – Immunologie et développement (3 ECTS)		
ECUE	Hématologie – Immunologie et développement (CT)	3 ECTS
UE 4 Les grands appareils (3 ECTS)		
ECUE	Les grands appareils (CT)	3 ECTS

A l'issue de la LAS 1 STAPS, les étudiants peuvent également poursuivre leurs études en Licence 2 STAPS Accès Santé (LAS 2 STAPS) ou en Licence 2 STAPS classique. S'ils souhaitent candidater aux filières médicales et paramédicales en L2 et/ou L3, ils doivent poursuivre en Licence 2 STAPS Accès Santé (LAS 2 STAPS).

4°) Classement et accès à l'IFMK-CEERRF à partir de la Licence STAPS Accès Santé (LAS) via la convention liant le département STAPS et le CEERRF

A compter de 2025-2026, 7 places à l'IFMK-CEERRF, 36 rue Pinel 93200 Saint Denis, seront proposées aux meilleurs étudiants de LAS 1 STAPS qui ont pour projet d'intégrer une école de kinésithérapie. Un classement sera établi à la fin de l'année universitaire à partir des enseignements et des coefficients suivants :

SEMESTRE 1	
Physiologie	Moyenne CC + CT (coefficient 5)
Activité physique adaptée	Moyenne CC + CT (coefficient 4)
SEMESTRE 2	
Anatomie	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
Connaissance du mouvement	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
Adaptation santé	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
Entraînement et initiation sportive	Moyenne CC + CT (coefficient 3)

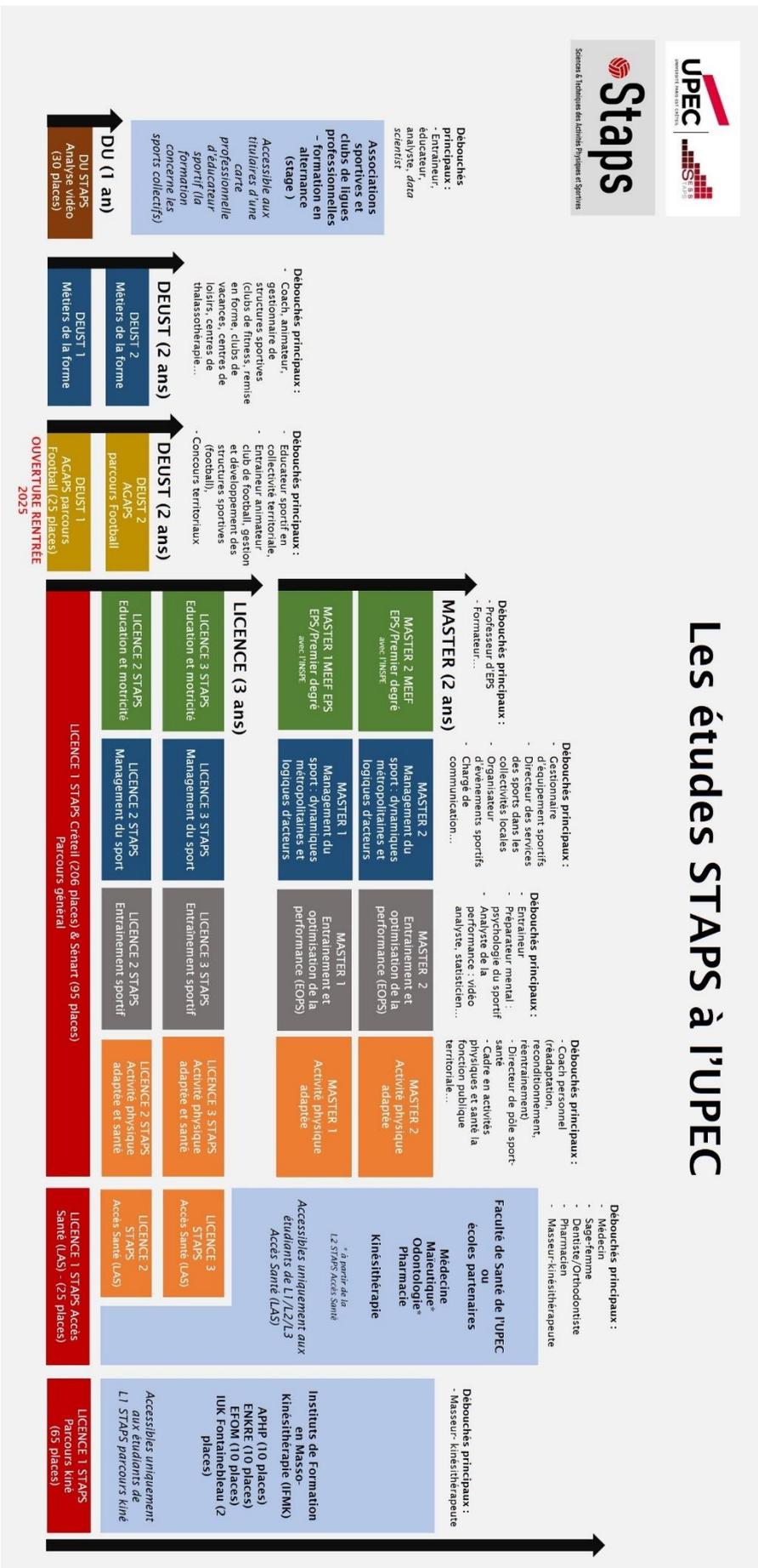
Il est nécessaire d'assister aux contrôles continus (CC) et aux contrôles terminaux (CT) de chaque enseignement comptant pour ce classement.

Un formulaire numérique sera envoyé aux étudiants de LAS 1 STAPS avant le jury du semestre 2 pour connaître leurs intentions concernant ces places proposées au CEERRF.

Pour être accepté au CEERRF-IFMK, il est impératif :

- **de valider sa Licence 1 en session 1**, toute défaillance étant rédhibitoire.
- **d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 11,5/20 au classement** qui comprend les six enseignements suivants : physiologie de l'effort, activité physique adaptée aux âges et aux publics, anatomie fonctionnelle, adaptation santé, connaissance du mouvement, entraînement et initiation sportive.
- **de s'être présenté aux examens d'au moins deux des quatre UE de sciences biomédicales de l'option santé (examens avec la Faculté de Santé)**. Le jury fixera un seuil à partir duquel les candidats seront éligibles au classement pour intégrer le CEERRF.

Le jury se réserve le droit de ne pas pourvoir toutes les places. Le cas échéant, les places non pourvues seront proposées aux listes complémentaires des autres parcours (LAS2 STAPS, L2 APAS, LAS3 STAPS, L3 APAS et/ou L1 STAPS parcours kiné).



IV – LES LIEUX DE FORMATION

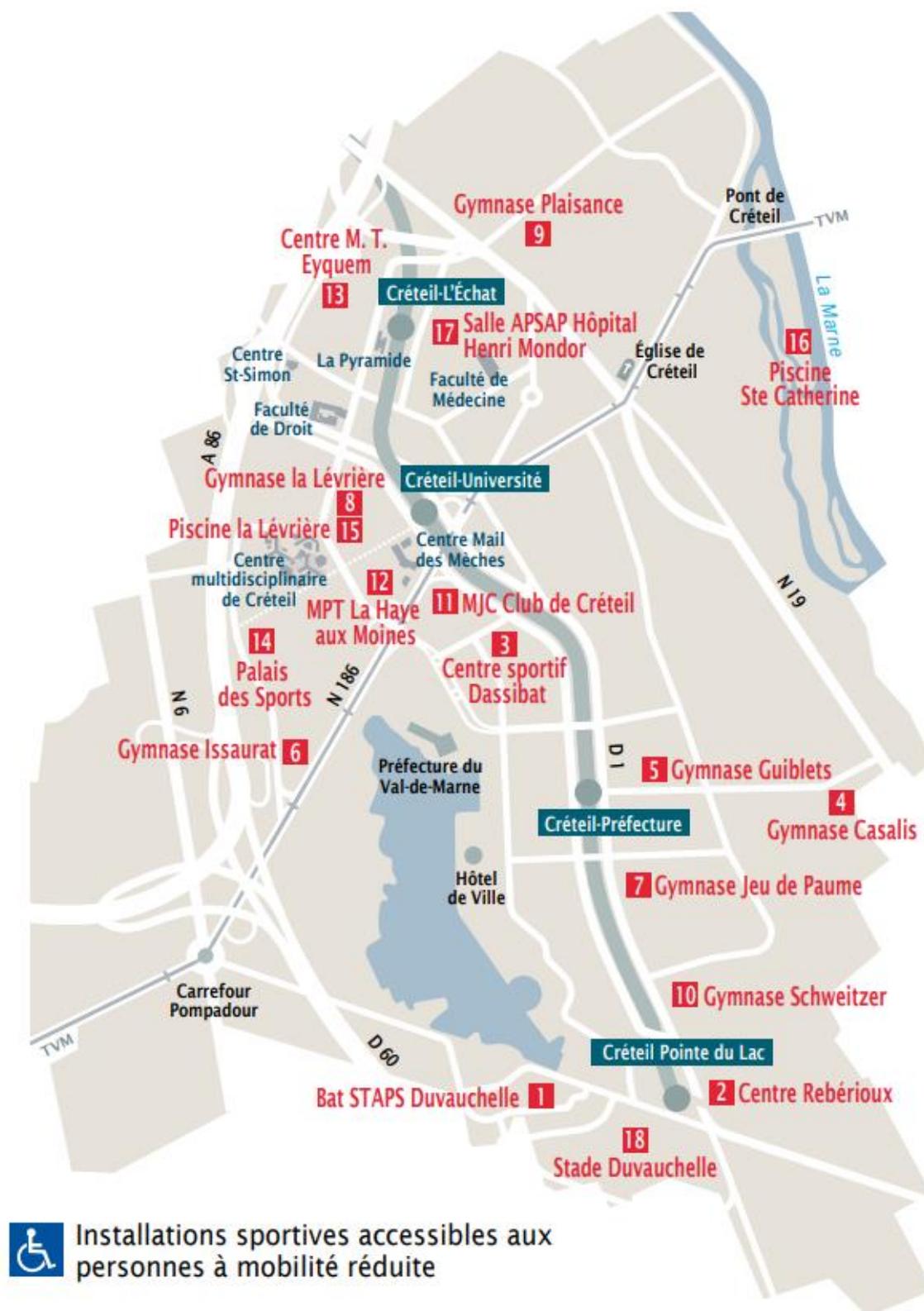
1 – Les campus de l'UPEC

Les différents sites de l'UPEC à Créteil



2 – Les installations sportives de Créteil

Le campus STAPS de Duvauchelle dispose d'une salle de danse, d'une salle de gymnastique, d'une salle de sports collectifs et d'une salle de musculation. Certaines pratiques sportives se déroulent sur d'autres sites. Retrouvez ci-dessous les différentes adresses :



1 Bâtiment STAPS Duvauchelle 

27, rue Magellan – M° Créteil Pointe du lac
(ligne 8) puis bus 393 direction Thiais,
arrêt Faculté des Sports

2 Centre Rebérioux 

27, avenue François Mitterand
M° Créteil Pointe du Lac (ligne 8)

3 Centre sportif Dassibat 

Centre Dassibat – 7, Av. François Mauriac
M° Créteil Université

4 Gymnase Casalis

33, avenue Docteur Paul Casalis
M° Créteil Préfecture puis bus 181 direction
Créteil – La Gaité, arrêt Casalis-Savar

5 Gymnase Guiblets

86, boulevard Kennedy – M° Créteil Préfecture

6 Gymnase Issaurat

rue Pasteur Valery Radot – M° Créteil Université

7 Gymnase du Jeu de Paume

9, rue du Jeu de Paume – M° Créteil Préfecture

8 Gymnase la Lévrière 

rue F. de Lesseps – M° Créteil Université

9 Gymnase Plaisance

Stade Desmont – 50, Av de Tassigny
M° Créteil l'Echat

10 Gymnase Schweitzer

Rue George-Sand – M° Créteil Préfecture

11 MJC Club de Créteil

1, Rue Charpy – M° Créteil Université

12 MPT la Haye aux Moines

4, allée Georges Braque – M° Créteil Université

13 Centre Marie Thérèse Eyquem

6, rue Thomas Edison – M° Créteil l'Echat

14 Palais des Sports

5, rue Pasteur Valery Radot – M° Créteil Université

15 Piscine La Lévrière 

rue F. de Lesseps – M° Créteil Université

16 Piscine Ste Catherine

Ile Brise Pain - 28, allée Centrale – Bus TVM,
arrêt Pont de Créteil

17 Salle APSAP Hôpital Henri Mondor

Accès face à la sortie du métro Créteil l'Echat
Bât porte 29

18 Stade Duvauchelle

Parc Municipal des Sports – chemin des bassins
M° Créteil Pointe du lac (ligne 8).

Salle Victor Hugo

14 rue des Écoles - 94000 Créteil

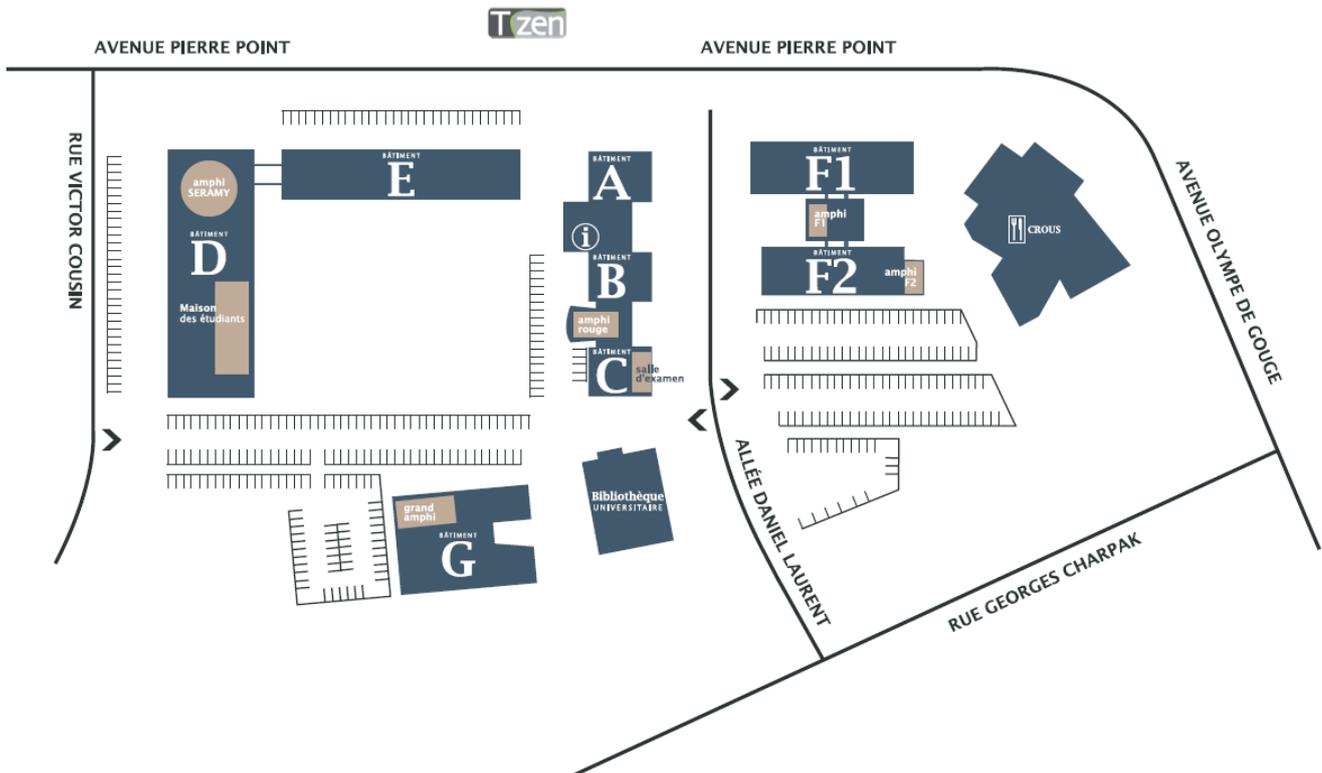
Centre sportif Nelson Paillou

14 rue des Sarrazins - 94000 Créteil

Gymnase Beuvin

Rue Henri Koch - 94000 Créteil

3- Le site de Sénart



V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE

1 – Réaliser votre inscription administrative

L'**inscription administrative** est la première étape à réaliser lorsque vous êtes accepté dans une formation à l'université. Celle-ci est possible dès le mois de juillet et vous confère le statut d'étudiant pour l'année à venir. Cinq étapes sont nécessaires :

Etape 1 - S'acquitter de la CVEC

- Il s'agit de la Contribution Vie étudiante et de Campus
- Elle n'est pas gérée par l'Université et doit être obtenue sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>



Etape 2 – Faire votre inscription administrative à l'UPEC

- Celle-ci est réalisée sur le site iaprimo.u-pec.fr
- Elle consiste à rentrer vos informations personnelles et payer vos droits d'inscription (exemption pour les étudiants boursiers).

Informations :

- Votre inscription sera enregistrée quand le message « Votre demande d'inscription a bien été prise en compte » sera affiché.
- Vous ne pouvez pas réaliser votre inscription à partir d'une tablette ou d'un smartphone.
- Préconisez le moteur de recherche Mozilla Firefox
- Veuillez-vous munir de votre N° INE ou BEA, votre N° de la contribution Vie étudiante et de Campus
- Le paiement en 3 fois s'effectue uniquement en ligne en carte bancaire. Pensez à la préparer.
- Si vous êtes boursier merci de demander un paiement différé si un paiement vous est réclamé.

Merci de vous identifier :

Attention : Il est impossible de se reconnecter après avoir validé l'inscription

[Aide](#)
[Mentions Légales](#)
[Accessibilité : Non conforme](#)

Etape 3 - Activer votre espace numérique UPEC

- L'activation s'effectue à cette adresse : sur <https://sesame.u-pec.fr/>
- Elle vous permet d'obtenir une adresse mail au format *prenom.nom@etu.u-pec.fr* et de vous connecter à vos espaces numériques de travail.
 - Les plus fréquents sont :
 - **eCampus** (<https://ecampus.u-pec.fr/>) : plateforme numérique qui donne accès aux inscriptions pédagogiques, aux résultats des examens et aux réinscriptions administratives :

- **EPREL** (<https://eprel.u-pec.fr>) : plateforme numérique qui donne accès aux cours mis ligne par les enseignants. Les dossiers de PPP et les rapports de stage devront être remis sur cet espace aux-dates prévues

Etape 4 - Déposer vos pièces justificatives pour finaliser votre inscription administrative :

- Celles-ci sont à déposer sur votre espace eCampus, rubrique Catalogue des services > Mes pièces justificatives.

Etape 5 - Réceptionner votre carte étudiante et votre certificat de scolarité

- Après validation de votre inscription administrative par le SIOE de l'UPEC, vous recevez par courrier votre carte étudiante et votre certificat de scolarité.
- Vous devez coller l'autocollant de la plaquette sur votre carte étudiante. Il correspond à votre année d'étude.
- La carte étudiante est à conserver d'une année sur l'autre.

L'inscription administrative est gérée exclusivement par le SIOE de l'université, dont vous retrouvez les coordonnées ci-dessous :

Service des inscriptions et organisation des études (SIOE)

Il gère les inscriptions administratives et délivre les cartes étudiantes.

Campus Centre, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (fermé le mardi matin)

Assistance téléphonique lors des inscriptions : 01 45 17 12 00

Assistance en ligne : <https://support-inscription.u-pec.fr>

Email : sioe@u-pec.fr

2 - Réaliser votre inscription pédagogique

Après la rentrée, vous devez procéder à votre **inscription pédagogique** sur votre espace numérique **eCampus** si votre scolarité vous le demande. Celle-ci concerne plus particulièrement votre inscription dans les enseignements et les examens. Elle doit avoir lieu à chaque début de semestre.

3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps

Les emplois du temps sont mis en ligne et actualisés en temps réel sur le site ADE via le lien suivant : <https://mon-edt.u-pec.fr/>

L'emploi du temps est également accessible depuis votre espace eCampus > Catalogue des services > Mon planning de cours personnalisé.

Calendrier	(36) 03 09 2018						
Septembre 2018	Lundi 03/09/2018	Mardi 04/09/2018	Mercredi 05/09/2018	Jeudi 06/09/2018	Vendredi 07/09/2018	Samedi 08/09/2018	
L M M J V S D	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10
27 28 29 30 31 1 2							
3 4 5 6 7 8 9							
10 11 12 13 14 15 16							
17 18 19 20 21 22 23							
24 25 26 27 28 29 30							
1 2 3 4 5 6 7							
Aujourd'hui							
RECHERCHE							
LISTE DES RESSOURCES							
Options							

Capture d'écran du site ADE.

- L'abréviation "**DUV**" signifie "Duvauchelle", c'est-à-dire le campus STAPS, situé 27 avenue Mergallan à Créteil. C'est là que se trouvent notamment la salle de gym, la salle de danse, le gymnase et les salles de cours telles que la 105 (1er étage) ou la 205 (2e étage).

- La mention "**Bouille**" correspond au Campus André Bouille, c'est-à-dire la Faculté de droit, située 83-85 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention "**CC**" correspond au Campus Centre, situé 61 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention « **PYR** » correspond à la Pyramide, située 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

QR CODE
Mon EDT



4 – Bénéficiaire d'un régime dérogatoire

Les étudiants avec des engagements extérieurs

En fonction de votre situation personnelle, vous pouvez demander à bénéficier d'un régime dérogatoire. Celui-ci vous exempte de l'assiduité à certains TD et examens du contrôle continu (CC).

Les étudiants se trouvant dans les cas ci-dessous sont concernés :

- Les **sportifs de haut niveau (SHN)**
- Les **salariés** : il faut avoir une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine.
- Les **autoentrepreneurs**
- Les **étudiants engagés dans plusieurs cursus**
- Les **étudiants exerçant des activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'Éducation** : responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, un volontariat militaire, étudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale ou bien encore une mission de sapeur-pompier volontaire...

Au début de chaque semestre, **un formulaire numérique de recensement sera mis en ligne** sur le site de la scolarité. Vous devrez le remplir et fournir les pièces justificatives demandées. Une réponse vous sera ensuite apportée avec l'envoi de votre contrat pédagogique par mail.

Les étudiants AJAP

Les **étudiants AJAP (ajournés mais autorisés à poursuivre) bénéficient automatiquement du régime dérogatoire** pour l'année antérieure non validée :

- Un étudiant AJAP L1/L2 est en régime normal en Licence 2 et en régime dérogatoire en Licence 1.
- Un étudiant AJAP L2/L3 est en régime normal en Licence 3 et en régime dérogatoire en Licence 2.

5 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif)

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire à la **Fédération française du sport universitaire (FFSU)** qui vous permet de faire des compétitions sportives dans plusieurs disciplines (athlétisme, danse, cyclisme, natation, rugby, tennis...). Les entraînements commencent généralement au début du mois d'octobre et durent toute l'année. Vos enseignants vous communiqueront les modalités d'inscription au mois de septembre.

Vous serez évalué lors de cette pratique et votre note sera comptabilisée au semestre 4 en tant qu'option d'ouverture. Les étudiants non-inscrits à la FFSU pourront choisir une option au second semestre parmi celles proposées par les différentes composantes de l'UPEC.

La FFSU n'est gérée par les scolarités STAPS mais par le Service des activités physiques et sportives (SUAPS) de l'université puisqu'elle peut concerner tous les étudiants de l'UPEC :

SUAPS

Service Vie de Campus

Campus Centre – Niveau Dalle

01 45 17 13 84 / suaps@u-pec.fr

QR CODE
SUAPS



VI – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER

1 – La publication des informations administratives

Toutes les informations (dates des inscriptions pédagogiques, calendrier des examens, date des résultats, dates du rendu des rapports de stage...) sont diffusées sur le site de la scolarité. Il est **impératif de le consulter régulièrement** pour vous tenir informés.

Il est accessible en tapant « L1 STAPS UPEC » sur un moteur de recherche ou bien en tapant l'adresse suivante dans un navigateur web :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarité/licences-staps/l1-staps>

Certaines informations importantes sont également envoyées par e-mail.

The screenshot shows the UPEC website interface. On the left is a green navigation menu with categories like CONTACTS, DEUST, LICENCE SESS, LICENCES STAPS, and CALENDRIER DE RENTRÉE. The main content area has a breadcrumb trail: ACCUEIL FR > SCOLARITÉ > LICENCES STAPS > L1 STAPS. Below this is the title 'LICENCE 1 STAPS : INFORMATIONS SCOLARITÉ' and a link to 'S'abonner au flux RSS'. There are three news items: 'L1 STAPS - DATES DES CONTROLES CONTINUS DES UE 8 ET 9' (dated 12 février 2025), 'L1 STAPS - Signaler une anomalie - semestrel' (dated 22 janvier 2025), and 'L1 STAPS - RECENSEMENT DES ÉTUDIANTS EN RÉGIME DÉROGATOIRE / SEMESTRE 2' (dated 10/01 au 31/01 inclus). On the right side, there is a 'CONTACTS ET HORAIRES' section with contact details for Pauline AUGUSTINE and a list of opening hours for each day of the week. Below that is an 'EMPLOI DU TEMPS' section with a small image and a link to 'Consultez votre emploi du temps en ligne'.

2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants

Lorsque vous communiquez par email avec des membres de l'université (personnels administratifs et enseignants), il est impératif de respecter certaines règles pour obtenir une réponse de vos interlocuteurs :

- Indiquer un objet précis à votre message pour que l'on identifie plus rapidement votre demande.
- Utiliser une adresse email correcte : il faut privilégier celle de l'université (prenom.nom@etu.u-pec.fr) ou utiliser une adresse mail personnelle comprenant votre nom et prénom. **L'utilisation d'une adresse email avec un pseudonyme est à proscrire.**

- Soigner la présentation de votre message en ayant recours aux formules de politesse (Bonjour, merci, cordialement...) : il s'agit d'un échange professionnel et non d'une discussion instantanée.
- Signer votre message en précisant votre nom, prénom, n° d'étudiant et groupe.
- Vérifier l'orthographe avant l'envoi de votre message.

VII – ABSENCES, BLESSURES & DISPENSES

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire. Les étudiant(e)s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque TD.

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) n'est pas obligatoire pour les étudiant(e)s bénéficiant d'un régime dérogatoire.

L'assiduité n'est pas contrôlée lors des cours magistraux (CM) ; cependant, il est vivement recommandé à tous les étudiant(e)s de suivre les CM.

1 – Les absences et les retards en cours (TD & APSA)

Les absences justifiées

- Les absences justifiées reconnues sont :
 - **Toutes les convocations institutionnelles (judiciaire ou civile, pour cause d'examen...)**
 - **Toutes celles relevant des droits liés à l'état civil (congrés liés à la naissance, au décès...)**
 - **Les arrêts maladie avec certificats**
 - **Les rendez-vous médicaux et paramédicaux**
 - **Les situations indépendantes de votre volonté avec justificatif (incidents dans les transports en commun ou sur la route, urgence familiale...)**
- Les étudiants doivent arriver en cours et en TD à l'heure. Sont reconnus comme des retards abusifs ceux au-delà de 15 minutes après le début de l'heure de l'enseignement.
- La mention « ABJ » (absence justifiée) correspondant à un 0/20 dans l'ECUE, est attribuée dans le cas suivant :
 - **3 absences justifiées**
 - **2 absences justifiées + 1 retard**
 - **1 absence justifiée + 3 retards**
 - **4 retards**

Les absences injustifiées

- Toute absence injustifiée (ABI) entraîne une défaillance (DEF) quel que soit le statut de l'étudiant(e). L'ABI sera saisie au niveau de l'épreuve ; la moyenne ne sera donc pas calculée et remontera en DEF au niveau du semestre et de l'année.
- Dans ce cas, l'étudiant devra obligatoirement repasser l'épreuve à la session de rattrapage (session 2).

2 – L'inaptitude pour les APSA

En cas de blessure dans le cadre des APSA (activités physiques, sportives et artistiques), il est obligatoire :

- **de faire remplir par votre médecin le certificat médical d'inaptitude à la pratique des APSA en STAPS qui précise le type d'inaptitude.** Celui-ci est disponible en ligne sur le site de la scolarité dans la rubrique « Certificat médical STAPS pour les APSA ». Il sera à présenter aux enseignants de chaque APSA en version papier, puis daté et signé par chaque enseignant qui l'aura vu.
- **d'assister au cours**
 - o Si vous êtes dispensé de plus de 50 % du temps de pratique, vous ne pourrez pas passer l'épreuve pratique. Dans ce cas, vous serez évalué(e) sur 5 points maximum sur 20 en prenant en compte votre implication dans des rôles sociaux (observation, coaching, arbitrage, juge...).

3 – Déclarer un accident survenu en cours de sport

Déclarer un accident survenu en cours de sport

Si un accident survient lors d'un cours de sport obligatoire, vous pouvez le déclarer en « accident du travail ». Cela vous permet d'être couvert à 100 % du tarif de la sécurité sociale par la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne avec laquelle nous avons une convention.

Vous devez impérativement **faire votre déclaration 48 heures** après l'accident (hors week-ends et jours fériés) auprès de la scolarité, bureau 104 à Duvauchelle. N'oubliez pas de venir avec votre carte vitale.

Pour que la demande soit prise en compte, vous devrez fournir à la CPAM **un certificat médical initial d'accident du travail délivré par votre médecin (document cerfa).**

VIII – LES EXAMENS

1 – Vous présenter aux examens (session 1)

A l'université, il existe deux modes d'évaluation :

- **Les contrôles continus (CC)** : ils peuvent prendre la forme d'un contrôle de connaissance en TD, d'une évaluation de mi-semester, d'un dossier ou d'une évaluation de pratique sportive.
- **Les contrôles terminaux (CT)** : ils sont réalisés à la fin de chaque semestre selon un calendrier établi par l'administration et diffusé au plus tard, quinze jours avant le début des épreuves. Celui-ci sera publié sur le site de la scolarité.

Bénéficiaire d'un aménagement pour les examens

Si vous présentez un handicap ou un problème de santé ponctuel, vous pouvez prendre contact avec le Service de Médecine préventive afin d'obtenir des aménagements pour les examens.

Médecine préventive

Site de Créteil

Campus Centre, Maison de la santé, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL
Tel : 01 45 17 15 15

Site de Sénart

Tel : 01 64 13 41 89

Email : sumpps@u-pec.fr

2 – Avertissement concernant la triche

La fraude lors d'un examen (découverte d'antisèches, téléphone, montre...) vous expose à des sanctions disciplinaires.

Le surveillant qui a constaté la fraude ou la tentative de fraude l'indique toujours sur le procès-verbal d'épreuve relatant les faits.

L'information est transmise à la section disciplinaire de l'université qui a le pouvoir de statuer.

Attention, aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite ni aucun diplôme ne peut vous être délivré avant que la section disciplinaire n'ait rendu son jugement.

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- La nullité de l'épreuve, voire de la session d'examen pour l'étudiant concerné.
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans, voire l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

3 – Connaître vos résultats et consulter vos copies

A l'issue du jury, **les résultats sont publiés en ligne sur votre espace numérique e-Campus** aux dates indiquées préalablement par la scolarité. Vous pourrez alors télécharger votre relevé de notes officiel en version PDF. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi demander un exemplaire papier à la scolarité.

Des créneaux pour la consultation des copies sont fixés par chaque enseignant. Aucune consultation n'est possible en dehors de ces horaires.

Lecture du relevé de notes

ADM (Admis) : l'élément est validé par une note égale ou supérieure à 10.

VAL (Validé) : L'élément est validé par compensation.

COMP (Compensé) : vous validez votre année par compensation des deux semestres, même si l'un des deux est ajourné.

AJ (Ajourné) : votre note est inférieure à 10, l'élément n'est pas validé.

ABI (Absence injustifiée) et DEF (Défaillant): vous avez été absent à une évaluation ou à des TD. Ceci entraîne une défaillance au niveau de l'UE et du semestre, empêchant le calcul de la moyenne. La défaillance disparaît au rattrapage.

AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre) : vous êtes admis en Licence 2 si l'un des deux semestres est admis et l'autre est compris entre 08/20 et 10/20.

UE : Unité d'enseignement

ECUE : Elément constitutif d'une unité d'enseignement

ECTS : European Crédit Transfert System. Ces crédits correspondent également au coefficient.

4 – Signaler une anomalie à propos de vos résultats

Dès la publication des résultats sur la plateforme eCampus, un formulaire numérique est mis à votre disposition afin que vous puissiez nous signaler les anomalies concernant vos résultats.

Il peut s'agir :

- d'une note de contrôle continu non prise en compte
- d'une absence injustifiée à un examen terminal alors que vous étiez présent
- d'un problème de calcul de votre moyenne intégrant les coefficients.

Votre signalement sera étudié et l'anomalie corrigée si celle-ci elle est avérée.

Il est impératif de le signaler dans le délai précisé dans le formulaire. **Passée une période de deux mois après la publication des résultats, aucun changement de notes ne pourra être pris en compte.**

En revanche, une note que vous jugez trop faible n'est pas une anomalie.

Pour comprendre vos erreurs, vous pouvez demander à consulter votre copie.

5 – Vous présenter au rattrapage (session 2)

Si à l'issue des examens semestriels vous ne parvenez pas à valider votre année, vous pouvez vous présenter au rattrapage. Aucune note minimum n'est requise et vous avez le choix des disciplines à repasser.

Voici quelques informations à connaître :

- **Le principe du rattrapage est de vous présenter aux épreuves dans lesquelles vous êtes ajourné, c'est-à-dire lorsque la moyenne de votre ECUE est inférieure à 10/20.**
 - o **Cependant, il est impossible de vous présenter à des épreuves du rattrapage au sein d'un semestre, d'une UE ou d'un ECUE validés.**
 - La compensation vous a permis de valider les enseignements dont la moyenne est inférieure à 10/20 comme l'attestent les mentions « VAL » ou « COMP » sur votre relevé de notes.
- **Au rattrapage, une règle prévoit de prendre en compte la meilleure note entre la session 1 et la session 2.**
 - o Si la note obtenue au rattrapage est inférieure à celle de la session 1, elle n'est pas conservée pour ne pas vous pénaliser.
 - Pour la **session 1**, la note prise en compte est **la moyenne de l'ECUE qui peut comprendre un contrôle continu et un contrôle terminal.**
 - Pour la **session 2**, il s'agit uniquement de **la note de l'examen de rattrapage.**

Exemple :

- *Session 1 : ECUE de Physiologie*

==> *08/20 au CC et 10/20 au CT / Moyenne : 9/20*

- *Session 2 (rattrapage) :*

==> *07/20*

La note qui sera conservée est le 09/20 correspondant à votre moyenne de session 1.

- o **Attention, la règle de conserver la meilleure des deux notes ne concerne que le rattrapage d'une même année universitaire.** En cas de redoublement, seules les notes égales ou supérieures à 10 sont conservées. Les autres disparaissent et les compteurs sont remis à zéro.

X – POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE

1 – Intégrer la L2 STAPS

Si vous êtes admis à l'issue de votre Licence 1, **vous pourrez vous inscrire directement au mois de juillet sur votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative.**

C'est en Licence 2 que vous choisissez officiellement votre mention. Celle-ci peut être différente du menu choisi en Licence 1.

2 – Redoubler

Si vous êtes ajourné (AJ) à l'issue du rattrapage, vous pouvez redoubler votre année.

- Vous pouvez **faire votre réinscription administrative** à partir du mois de juillet sur votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative.
- L'année de votre redoublement, vous conservez uniquement **les notes des semestres, des UE et des ECUES si elles sont égales ou supérieures à 10/20**. Il est impératif de repasser tous les ECUES dont les notes sont inférieures à 10/20 dans des semestres, des UE ou des ECUES non validés.

3 – Etre AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre)

Si vous êtes **ajourné mais autorisé à poursuivre (AJAP)** à l'issue du rattrapage, vous avez la possibilité de passer dans l'année supérieure et valider les enseignements manquants l'année suivante.

Pour bénéficier de cet aménagement, vous devez avoir validé l'un des deux semestres et obtenu entre 8 et 10/20 au second. Les étudiants ayant plus de 10/20 de moyenne à l'année mais bloqués par une note seuil dans un enseignement peuvent également en bénéficier.

Sachez également que vous pouvez choisir un redoublement classique si vous préférez.

En tant qu'AJAP L1/L2, vous êtes inscrit(e) par défaut :

- **en régime normal en Licence 2**
- **en régime dérogatoire en Licence 1**

Vous devez réaliser votre inscription administrative en Licence 2 uniquement.

En Licence 1, **vous devez vous présenter à toutes les épreuves des enseignements ajournés au sein du semestre non validé.**

- Attention, les notes inférieures à 10/20 obtenues l'année précédente sont supprimées.

Dans le cadre du régime dérogatoire, vous n'êtes pas tenu(e) d'assister aux cours et vous devez vous référer aux modalités d'évaluation indiquées dans le tableau ci-dessous :

ÉVALUATIONS DU SEMESTRE 1	
UE 1	
ECUE 12.1 - Anglais	Contrôle terminal (CT) écrit en fin de semestre pendant la période des examens.
UE 2	
ECUE 13.1 - Projet professionnel personnalisé (PPP)	Contrôle continu (CC) dans le cadre du TD au cours du semestre. Il faut vous rapprocher de votre enseignant en début de semestre pour connaître les modalités précises.
UE 3 & 4	
ECUE 3.1 - Physiologie de l'effort	Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens.
ECUE 3.2 - Activité physique adaptée	
ECUE 4.1 - Sociologie	
ECUE 4.2 - Psychologie	
UE 5	
ECUE 5.1 Athlétisme Football Handball Gymnastique Danse	Contrôle terminal théorique (CT) en fin de semestre commun à tous les étudiants pendant la période des examens.

ÉVALUATIONS DU SEMESTRE 2	
UE 6	
ECUE 12.1 - Anglais	Contrôle terminal (CT) oral en fin de semestre pendant la période des examens.
UE 7	
ECUE 7.1 - Stage préprofessionnel	Contrôle continu (CC) dans le cadre du TD au cours du semestre. Il faut vous rapprocher de votre enseignant en début de semestre pour connaître les modalités précises.
UE 8/9	
Connaissance du mouvement	Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens.
Entraînement et initiation sportive	
Anatomie fonctionnelle	
Organisation et gestion des institutions du sport	
Adaptation santé	
Histoire du sport	

UE 10	
ECUE 10.2 – Basket Volley (supprimé en 2024/2025) Combat Badminton MES Step & Course à pied	Contrôle terminal théorique (CT) en fin de semestre commun à tous les étudiants pendant la période des examens.
UE 11	
ECUE 11.1 – Option d’ouverture	Pas de régime dérogatoire possible. Choisir une option compatible avec votre emploi du temps.
ECUE 11.2 – Méthodologie du travail universitaire (MTU)	Contrôle continu (CC) au cours du semestre. Il faut vous rapprocher de votre enseignant pour connaître la date.

Les dates des contrôles terminaux (CT) sont publiées sur le site de la scolarité de la Licence 1 STAPS :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l1-staps>

Il est important de vous y référer.

Licence 1 Staps

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

